



Conseil des gouverneurs

GOV/INF/2013/14 11 novembre 2013

> Français Original: anglais

Réservé à l'usage officiel

Déclaration commune sur un cadre de coopération

- 1. Le 11 novembre 2013, le Directeur général et le Vice-président de la République d'Iran, Président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, ont signé à Téhéran une « Déclaration commune sur un cadre de coopération » pour renforcer la coopération et le dialogue entre l'Agence et l'Iran en vue de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien par la résolution de toutes les questions en suspens.
- 2. La « Déclaration commune sur un cadre de coopération » est reproduite ci-après pour l'information du Conseil des gouverneurs.

DÉCLARATION COMMUNE SUR UN CADRE DE COOPÉRATION

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et la République islamique d'Iran (Iran) sont convenues aujourd'hui, 11 novembre 2013, de renforcer leur coopération et leur dialogue en vue de garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien par la résolution de toutes les questions en suspens qui n'ont pas encore été résolues par l'AIEA.

À cet égard, il a été convenu que l'Iran et l'AIEA poursuivront leur coopération en ce qui concerne les activités de vérification à entreprendre par l'AIEA en vue de résoudre toutes les questions présentes et passées. Il est prévu qu'au titre de cette coopération, l'Iran fournira à l'AIEA en temps voulu des informations relatives à ses installations nucléaires et à la mise en œuvre de mesures de transparence. Les activités seront effectuées par étapes.

L'AIEA a accepté de continuer à prendre en considération les préoccupations de l'Iran en matière de sécurité, notamment par le biais du recours à un accès réglementé et de la protection des informations confidentielles.

Comme première étape, l'Iran et l'AIEA sont convenus des mesures pratiques figurant à l'annexe au présent document. L'Iran fournira un accès et des informations dans un délai de trois mois à compter de la date de la présente déclaration. L'AIEA fera rapport au Conseil des gouverneurs sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces mesures.

Pour l'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE :

Pour la RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN:

(signé) (signé)

Yukiya Amano Ali Akbar Salehi

Directeur général Vice-président de la République islamique d'Iran

Président de l'Organisation iranienne de l'énergie

atomique

Lieu: Téhéran Lieu: Téhéran

Date: 11 novembre 2013 Date: 11 novembre 2013

ANNEXE À LA DÉCLARATION COMMUNE SUR UN CADRE DE COOPÉRATION DU 11 NOVEMBRE 2013

PREMIÈRES MESURES PRATIQUES À PRENDRE PAR L'IRAN DANS UN DÉLAI DE TROIS MOIS

- 1. Fournir des informations pertinentes mutuellement convenues et un accès réglementé à la mine de Gchine située à Bandar Abbas
- 2. Fournir des informations pertinentes mutuellement convenues et un accès réglementé à l'usine de production d'eau lourde
- 3. Fournir des informations sur tous les nouveaux réacteurs de recherche
- 4. Fournir des informations relatives au recensement de 16 sites désignés pour la construction de centrales nucléaires
- 5. Donner des éclaircissements sur l'annonce faite par l'Iran au sujet d'installations d'enrichissement supplémentaires
- 6. Donner des éclaircissements supplémentaires sur l'annonce faite par l'Iran concernant la technologie de l'enrichissement par laser